



Communiqué municipal du 5 décembre : Hausse du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska

Hausse importante du rôle d'évaluation pour 2024

Le rôle d'évaluation foncière¹ de la municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska est passé de 44 699 700\$ à 59 872 200\$ pour 2024, ce qui constitue une augmentation de 33,9%. En soi, on pourrait dire qu'il s'agit d'une bonne nouvelle : nous sommes collectivement plus riches...

Cette évaluation augmentée témoigne de la forte inflation des années précédentes et de son impact sur l'augmentation du prix de nos terres et de nos maisons. Dans nos poches, pas plus d'argent sonnante pour payer l'épicerie! Voici des informations pour mieux comprendre comment fonctionne votre compte de taxes dans cette situation.

Les mécanismes assurant le financement de la municipalité

Pour exercer ses responsabilités sans faire de déficit, la municipalité possède les sources suivantes de revenus :

- 1-des montants qui lui sont donnés par le gouvernement pour certains projets;
- 2-des sommes qu'elle va chercher pour des projets spéciaux qu'elle soumet d'abord pour approbation de la part des ministères concernés et dont elle gère le déroulement s'ils sont acceptés;
- 3- la taxe foncière générale² de chaque propriétaire obtenue par le taux d'imposition³ appliqué à la valeur inscrite de sa propriété⁴. L'attribution de ce taux d'imposition est décidée par la municipalité lors de son budget annuel.

¹ Le rôle d'évaluation est obtenu par la somme des valeurs inscrites (terrains et immeubles) de toutes les propriétés de la municipalité.

² La taxe foncière générale est le taux d'imposition multiplié par la valeur inscrite.

³ Le taux d'imposition appliqué à la valeur inscrite =montant dont la municipalité a besoin pour équilibrer le budget*100/ rôle d'évaluation. Des années 2009 à 2023, ce taux a varié de 1,33\$ à 0,86 sous du 100 dollar d'évaluation.

⁴ La valeur inscrite d'une propriété est la valeur inscrite au rôle d'évaluation, telle qu'évaluée à chaque trois ans par une firme d'évaluation sous la responsabilité de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Le calcul menant à votre compte de taxes

Les comptes individuels de taxes sont établis à partir de la valeur inscrite de chaque propriété, multipliée par le taux d'imposition.

L'impact de la hausse du rôle d'évaluation sur votre compte de taxes

Si la valeur de votre propriété augmente, le taux d'imposition appliqué à cette valeur détermine le montant de la taxe municipale que vous avez à payer. Le conseil municipal travaille présentement à fixer un taux d'imposition raisonnable qui puisse à la fois couvrir ses dépenses pour assurant la vie de votre village tout en n'empiétant pas sur votre capacité à rencontrer l'ensemble de vos engagements financiers.

Pour plus d'informations

Le budget sera présenté le 18 décembre à 19 heures 30, au même moment que le bilan qualitatif des réalisations de l'année et le plan de travail de 2024. Nous répondrons à ce moment à toutes les questions que vous vous posez.

Les nouvelles valeurs inscrites seront disponibles au début de 2024 sur GoNET <https://www.goazimut.com/GOnet6/index.html?m=14045>. Un document explicatif sera aussi joint à vos comptes de taxes.



Roger Moreau

Maire de Saint-Germain-de-Kamouraska